

### DECLARATION DE SAILLIE OU DE NAISSANCE

Pour paraître sur le site du club, l'annonceur doit être à jour de cotisation. La portée doit être inscrite au LOF. Un minimum de 10 mois doit séparer la portée déclarée de la dernière portée de la lice.

- Pour les deux reproducteurs :
  - les recherches de tares oculaires doivent être indemnes et datées de moins de 24 mois à la date de la saillie.
  - les recherches de dysplasie doivent avoir été faites par le lecteur officiel du RCF, à l'exception des chiens vivants à l'étranger. Les seuls croisements acceptés sont : A/A & A/A - A/A & A/B - A/A & B/B - A/A & A/C - A/A & B/C - A/A & C/C - A/B & A/B - B/B & B/B. A compter du 01/01/15, la dysplasie des coudes est obligatoire pour tout reproducteur né à partir du 01/01/14. Les portées dont un des reproducteurs est coté au-delà de 0, SL ou 1, ne seront plus publiées sur le site.
  - S'ils sont nés après le 01/01/2009, ils doivent être titulaires au minimum du TAN. Concernant les chiens qui résident à l'étranger, aucune obligation de résultat en travail ne sera exigée, la mention «ETR» apparaîtra.

**Merci de joindre les justificatifs des résultats de dysplasie s'ils n'ont pas été lus par le lecteur officiel, et des recherches de tares oculaires si elles n'ont pas été envoyées au siège.**

Race :(1) Chesapeake / Curly / Flat Coat / Golden / Labrador / Nova Scotia

Nom et Adresse : .....

.....

.....Téléphones : .....

.....

.....

Si Vous êtes : - Eleveur (2) : N° de SIRET : .....

Date de naissance réelle / prévue : ...../...../.....

Nombre/couleur des chiots : Mâles : .....

Femelles : .....

1) Nom de l'étalon : .....

• Né le : ...../...../.....Couleur : .....

• L.O.F ..... Puce / Tatouage : .....

.....

• Meilleurs résultats / Titres homologués en Expos : .....

• Meilleurs résultats / Titres homologués en Travail : .....

• Cotation Grille de Sélection : ..... Score de dysplasie : Hanches : ...../..... Coudes : ...../.....

• Date du dernier examen qui doit être indemne de tares oculaires recherchées par le club : .....

2) Nom de la Lice : .....

Née le : ...../...../..... Couleur : .....

• L.O.F ..... Puce / Tatouage : .....

.....

• Meilleurs résultats / Titres homologués en Expos : .....

• Meilleurs résultats / Titres homologués en Travail : .....

• Cotation Grille de Sélection : ..... Score de dysplasie : Hanches : ...../..... Coudes : ...../.....

• Date du dernier examen qui doit être indemne de tares oculaires recherchées par le club : .....

Cette portée est la ..... ème née de cette lice, sa précédente portée est née le : .....

Je soussigné, certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus. je m'engage à fournir les certificats de naissance LOF pour tous les chiots désignés ci-dessus et à signaler aux acheteurs toute anomalie décelable au départ de l'élevage, notamment ectopie testiculaire, prognathisme précoce... En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir sanctionner, notamment par mon exclusion, immédiate du RCF.

(1) Barrer la mention inutile (2) Pour les éleveurs le n° de siret est obligatoire

### DECLARATION DE SAILLIE OU DE NAISSANCE

Pour paraître sur le site du club, l'annonceur doit être à jour de cotisation. La portée doit être inscrite au LOF. Un minimum de 10 mois doit séparer la portée déclarée de la dernière portée de la lice.

- Pour les deux reproducteurs :
  - les recherches de tares oculaires doivent être indemnes et datées de moins de 24 mois à la date de la saillie.
  - les recherches de dysplasie doivent avoir été faites par le lecteur officiel du RCF, à l'exception des chiens vivants à l'étranger. Les seuls croisements acceptés sont : A/A & A/A - A/A & A/B - A/A & B/B - A/A & A/C - A/A & B/C - A/A & C/C - A/B & A/B - B/B & B/B. A compter du 01/01/15, la dysplasie des coudes est obligatoire pour tout reproducteur né à partir du 01/01/14. Les portées dont un des reproducteurs est coté au-delà de 0, SL ou 1, ne seront plus publiées sur le site.
  - S'ils sont nés après le 01/01/2009, ils doivent être titulaires au minimum du TAN. Concernant les chiens qui résident à l'étranger, aucune obligation de résultat en travail ne sera exigée, la mention «ETR» apparaîtra.

**Merci de joindre les justificatifs des résultats de dysplasie s'ils n'ont pas été lus par le lecteur officiel, et des recherches de tares oculaires si elles n'ont pas été envoyées au siège.**

Date : .....